

INFO-NÉGO

SUSPENSION DES TRAVAUX À LA TABLE DE NÉGOCIATION

Le Comité de négociation de l'APPQ désire informer ses membres qu'un communiqué de presse a été diffusé cet après-midi concernant le contenu de l'article du journaliste Denis Lessard intitulé « *Le régime de retraite de la SQ dans la mire de Québec* » publié dans La Presse+ du 11 octobre 2016, annexé au présent bulletin spécial.

Veuillez trouver également copie de ce communiqué de presse joint à ce Bulletin spécial, disponible sur le site Web et sur le groupe *Facebook* de l'APPQ.

Cet article de Denis Lessard portant sur la position alléguée du gouvernement au sujet du régime de retraite et d'une supposée « *bisbille autour des salaires* » dans le cadre de l'actuelle ronde de négociations mérite, à tout le moins, à ce que l'APPQ fasse les vérifications nécessaires auprès des autorités gouvernementales concernant les affirmations faites par M. Lessard dans son article.

Pour ce faire, les démarches suivantes ont été ou seront entreprises :

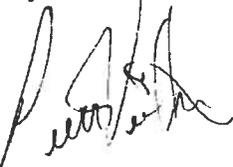
- Des questions précises ont été posées au Comité de négociation patronal hier le 12 octobre 2016.
- Une rencontre est déjà prévue pour le 28 octobre prochain avec le ministre du MSP, M. Martin Coiteux du MSP, au cours de laquelle nous ne manquerons certainement pas d'aborder ce sujet.
- Une rencontre a également été sollicitée avec le chef de cabinet du ministre responsable au Conseil du trésor, M. Carlos J. Leitao.
- Dans l'éventualité où ces démarches devaient s'avérer infructueuses, une rencontre sera sollicitée au bureau du Premier ministre.

En conséquence, votre Comité de négociation a décidé de suspendre momentanément les travaux de la table de négociation le temps de savoir si le Gouvernement du Québec se dirige vers une traditionnelle confrontation digne des années 80 ou encore s'il désire maintenir l'approche développée jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire une approche de négociation raisonnée davantage digne des principes et valeurs des années 2016-2017.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce communiqué de presse, lequel parle de lui-même, et de l'article du journaliste Denis Lessard.

Nous vous tiendrons informés de tout développement devant survenir dans le cadre des démarches entourant la présente ronde de négociations, ou encore si votre collaboration devait s'avérer nécessaire.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux
Président

Exclusif

Publié le 11 octobre 2016 à 05h00 | Mis à jour le 11 octobre 2016 à 05h00

Le régime de retraite de la SQ dans la mire de Québec



Le gouvernement Couillard veut réduire les avantages importants consentis aux policiers de la Sûreté du Québec au chapitre du régime de retraite, selon les informations réunies par *La Presse*.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE



Denis Lessard

La Presse

(Québec) Presque un an après s'être entendu avec l'ensemble de ses employés, le gouvernement Couillard presse le pas dans les négociations avec les agents de la Sûreté du Québec. Sa priorité est claire : réduire les avantages importants consentis aux policiers au chapitre du régime de retraite.

Selon les informations réunies par *La Presse*, la direction de la SQ a déjà eu deux rencontres récemment avec le Conseil du trésor pour définir le cadre des négociations. À la table, qui se réunit chaque mercredi, les cibles de Québec n'ont pas été exprimées officiellement, mais les conversations informelles laissent

prévoir un affrontement important.

Le gouvernement vise à hausser la contribution des employés à leur régime de retraite au même niveau que celui de l'ensemble des autres employés de l'État. Tous les fonctionnaires paient 50%, tout comme l'État employeur, des cotisations à la caisse de retraite. À la SQ, l'employeur défraie grosso modo les deux tiers de la facture et l'employé, le tiers restant.

Surtout, Québec compte imposer aux policiers le même plafond prévu à la loi qu'a fait adopter l'ex-ministre Pierre Moreau pour les employés municipaux. En limitant à 18% de la masse salariale le plafond des cotisations annuelles, le régime devient moins généreux.

L'opération prolongerait d'environ deux ans la carrière des policiers qui, actuellement, peuvent profiter d'une pleine retraite dès qu'ils atteignent 25 ans de service.

On veut appliquer le même régime aux employés des services correctionnels, qui contribuent déjà presque à parité avec l'employeur pour la retraite. Mais ces derniers seraient frappés par le plafonnement à 18%.

Des sources policières conviennent que l'heure est venue de «toucher au fonds de pension, de faire bouger ça», mais on se garde bien de préciser des cibles, «rien n'est dans le béton». Toutes sortes d'avenues sont possibles, comme l'étalement dans le temps par exemple, ou la formule facile des clauses de droits acquis («clauses grand-père»).

Bisbille autour des salaires

Il y a encore «quelques semaines» de discussions à venir. Du côté patronal, on souhaite avoir une entente pour la mi-novembre, semble-t-il. Relancé la semaine dernière, le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, a

refusé de commenter les négociations en cours. Mais à l'époque où il était au Conseil du trésor, son intention était de toute évidence de ramener ces régimes de retraite au même niveau que celui des autres employés de l'État.

Au chapitre salarial, les agents de la Sûreté du Québec risquent un second électrochoc. Québec veut leur faire subir le même sort que celui de l'ensemble des autres employés. «Si c'est la cible, ça va aller mal», prévient-on du côté syndical. La dernière convention collective, conclue fin 2015, prévoyait un versement forfaitaire de 1% pour 2015, et des hausses de 1,5%, 1,75% et 2% pour les trois années suivantes.

On est loin des cibles établies par «le conseil de la solde», une formule adoptée par Québec il y a plusieurs années, qui vise à mettre en parallèle le salaire des policiers québécois et ceux de leurs confrères des autres provinces. Cette mécanique leur laissait entrevoir de bonnes augmentations de salaire, un scénario qui, manifestement, ne fait pas partie des plans au Conseil du trésor.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les policiers de la Sûreté du Québec suspendent leurs travaux de négociation

Sainte-Julie, le 13 octobre 2016 - L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) tient à réagir au contenu de l'article du journaliste Denis Lessard intitulé « *Le régime de retraite de la SQ dans la mire de Québec* » publié dans La Presse+ du 11 octobre 2016.

Cet article, portant sur la position du Gouvernement du Québec au sujet du régime de retraite des policiers de la SQ et d'une supposée « *bisbille autour des salaires* » dans le cadre de l'actuelle ronde de négociations, est pour le moins surprenant à plusieurs égards, selon le président de l'APPQ, M. Pierre Veilleux.

En effet, certaines précisions contenues dans cet article donnent clairement à penser que ces informations proviennent d'une personne au Gouvernement du Québec, près du dossier, manquant toutefois singulièrement de prudence en s'exprimant dans ce dossier sans en saisir pour autant les tenants et aboutissants.

Tout d'abord, des enjeux importants de sécurité publique, de desserte policière et d'organisation du travail ont été discutés depuis un certain temps à la table de négociation. Il serait dommage de remettre en cause ces discussions importantes par une vieille attitude dépassée de confrontation ayant trop longtemps perduré entre le Gouvernement du Québec et l'Association, estime M. Veilleux.

Si d'aucuns au Gouvernement du Québec songent à imposer aux membres de l'APPQ un scénario de négociation davantage digne des années 80, ceux-ci seraient bien avisés de se préparer à une collision frontale avec l'Association et ses membres, ce qui ne saurait être une avenue souhaitable, croit M. Veilleux.

Si d'aventure les informations contenues dans cet article devaient s'avérer exactes, le Gouvernement du Québec renierait alors son engagement des dernières négociations prévu au contrat de travail, à l'effet que c'est la rémunération globale comparée avec d'autres services policiers qui doit servir de base à la négociation au niveau monétaire.

« De plus, il importe de souligner qu'aucune question monétaire incluant le régime de retraite n'a été encore abordée à la table de négociation. Cependant, les parties, autant patronale que syndicale, se sont engagées à développer tout au long de cette négociation une approche raisonnée basée sur des valeurs et des principes dignes des années 2016-2017 », a déclaré M. Pierre Veilleux.

Il s'agit de la deuxième fois cette année qu'une « fuite » de cette nature est orchestrée, et ce, malgré que les parties se soient entendues depuis belle lurette afin de ne pas négocier sur la place publique.

« En conséquence, les travaux de négociation sont momentanément suspendus jusqu'à ce que les autorités gouvernementales aient informé l'APPQ quant au type de scénario de négociation qu'elle envisage pour ses membres.

La question est d'importance puisqu'il y va du respect, de la bonne foi, de la confiance et de la considération nécessaires afin de poursuivre efficacement la présente ronde de négociations », a conclu le président de l'APPQ.

- 30 -

Renseignements : Laurent Arel – 514 823-8474 – laurent.arel@gmail.com

Source : Association des policières et policiers provinciaux du Québec